

## Revenons sur nos pas : relancer la natalité... en 1920 !



Revenons sur nos pas : relancer la natalité... en 1920 !

**C'est le retour de votre rubrique dominicale "Revenons sur nos pas" que nous avons quelque peu négligée ces derniers temps, rédaction de livre oblige !**

Nous allons essayer de l'alimenter de nouveau régulièrement.

Nous commençons avec un sujet d'actualité : l'encouragement à la natalité.

En 2025, 644 000 bébés ont vu le jour, soit 2,3 % de moins qu'en 2024 et surtout 24 % de moins qu'en 2010, selon l'Insee. Il s'agit du plus faible nombre depuis la fin de la Seconde guerre mondiale.

Face à une natalité qui s'essouffle, un rapport parlementaire appelle à revoir en profondeur la politique familiale.

En 1920, les politiciens locaux avaient déjà pris le sujet à bras le corps !

### Revenons sur nos pas

Quand j'avais sept ou huit ans, mes parents me conduisaient à Vic-Fezensac chez le dentiste, le docteur Delucq, maire de Vic-Fezensac, qui était passé sur le tard de médecin à dentiste.

Je me souviens encore de sa roulette qu'il actionnait avec une pédale ; s'il ralentissait le rythme, elle se coinçait dans ma dent et je hurlais.

Il disait systématiquement : « Si je ne connaissais pas bien ta famille, je te mettrais dehors ! »

Je sortais en pleurnichant et je me plaignais auprès de mes parents qui ne manquaient pas de dire à l'entourage : « C'est normal, il n'a pas l'habitude des enfants, il n'en a jamais eu ! »

Il y avait toujours quelqu'un pour ajouter : « Et pourtant, il a toujours oeuvré pour encourager la natalité jusqu'à proposer des mesures extrêmes ! »

Et la discussion partait sur un sujet auquel je ne comprenais pas grand-chose et qui à vrai dire ne m'intéressait guère !

Ce n'est que bien plus tard que ces discussions me sont revenues en mémoire quand j'ai retrouvé le procès verbal du conseil municipal du 23 mars 1920 que présidait le maire de Vic- Fezensac, le docteur Delucq.

Les élus s'inquiétaient de la dépopulation de la commune dont le nombre d'habitants avait diminué d'un tiers depuis 1870 et dont le nombre de décès pendant les six dernières années avait été quatre fois plus élevé que celui des naissances.

Le conseil municipal avait décidé de prendre des dispositions pour lutter contre la mortalité infantile et de voter des primes d'encouragement à la natalité.

Après avoir voté un certain nombre de mesures à l'unanimité, le conseil municipal imaginant les difficultés que ne manquerait pas de poser l'application de telles décisions avait décidé de constituer une commission extra-municipale qui aurait pour mission « de dégager les solutions pratiques et de créer une ambiance favorable »

On trouvait dans cette commission à peu près les mêmes personnes qui figuraient dans le comité pour élever un monument aux morts à la mémoire des Vicois tombés au champ d'honneur.

La souscription pour ce mémorial ayant permis de réunir la somme de 20 000 francs, le docteur Delucq proposa qu'une partie de cette collecte aille au chapitre de l'aide à la natalité et dans une grande envolée patriotique, il justifiait sa proposition : « Ainsi nous les associons à notre effort pour régénérer la France tâche pour laquelle ils ont donné leur sang. Faire sortir de la plus terrible oeuvre de mort la vie de nombreux enfants qui empêcheront la France de périr serait leur donner la meilleure récompense qu'ils puissent souhaiter, la preuve que leur sacrifice n'aura pas été inutile »

La commission fut insensible à ses propos et ne suivit pas le maire dans son projet.

Le docteur Delucq alla beaucoup plus loin sur le sujet.

Très polarisé sur cette affaire de repopulation, il n'hésitait pas dans le Bulletin du syndicat central des agriculteurs de Vic-Fezensac à proposer des expériences audacieuses qui ne manquèrent pas à l'époque de faire bondir les bien pensants de la communauté vicoise.

Tout d'abord il estimait que Vic était une commune où l'ambiance était favorable à son expérience : « La population n'a point de préjugés, une bonne partie des jeunes filles qui se marient sont déjà mères ou sur le point de l'être. Dans les foyers, l'enfant naturel est aussi bien accueilli que l'enfant légitime.

Cependant, on trouve à Vic-Fezensac de vieilles filles qui soit par négligence, soit faute d'occasion, soit par quelque disgrâce de la nature qui a écarté l'occasion favorable, soit par la survivance d'une superstition barbare, ont dépassé la trentaine sans avoir obtenu de citation à l'état civil. »

Le docteur Delucq mettait au service de ces demoiselles les ressources de la science. Il proposait - nous sommes en 1921- d'appliquer la fécondation artificielle.

Il reconnaissait que le procédé scientifique était peut-être moins poétique dans sa phase de préparation que la méthode naturelle mais il était identique dans les résultats.

Le docteur Delucq craignait tout de même le veto de la cour de Rome « bien que l'Église honore une jeune fille qui devint mère sans avoir senti le contact d'un homme. »...

Voilà de quoi alimenter sans fin les discussion parmi les patients du dentiste qu'il était devenu sur le tard !

Pierre DUPOUY